

## Dératisation dans résidence

## Par JS/77, le 12/01/2021 à 10:34

Résidence, copropriétaire, une entreprise de dératisation mandatée par le syndic est venue mettre un sachet de glue dans une boite noire dans les parties communes du sous-sol ou se trouve des caves, les personnes ont journellement acces, sans indication dessus du contenu de cette boite, est-ce reglementaire, le conseil syndical m'a répondu :

Je ne suis pas experte en terme de dératisation mais il semble que ce monsieur t'a expliqué qu'il s'agit uniquement d'une boite avec de la glue car nous sommes sur de la prévention car nous n'avons à ce jour pas de nuisible. Il n'est donc pas nécessaire d'indiquer de signe de dangerosité sur les boites. Je pense qu'il connait son métier.

Est-ce que cette réponse est valable, si négatif quels sont les recours ? merci de votre conseil

Cordialement